

Déclaration de candidature (F0400)



Renseignements généraux

Conditions d'admissibilité des candidats et candidates

En vertu de la *Loi électorale*, quiconque possède, au moment de signer le consentement à la déclaration de candidature, les qualités requises suivantes peut se porter candidat :

- avoir au moins 18 ans
- avoir la citoyenneté canadienne
- avoir résidé en Ontario au cours des six mois qui ont précédé le jour du scrutin
- ne faire l'objet d'aucune incapacité aux termes de la *Loi sur l'Assemblée législative* ou d'une autre loi

Comment se porter candidat ou candidate

Les personnes qui souhaitent se porter candidates doivent remplir et déposer une **Déclaration de candidature (F0400)**.

Elles peuvent déposer cette **Déclaration de candidature (F0400)** soit en tant que déclaration de candidature permanente auprès du directeur général des élections de l'Ontario à tout moment avant l'émission du décret de convocation des électeurs (c'est-à-dire avant le déclenchement de l'élection), soit auprès du directeur ou de la directrice du scrutin de la circonscription électorale de leur choix une fois l'élection déclenchée. Il n'est possible de se porter candidat que dans une seule circonscription électorale de la province de l'Ontario (*Loi électorale*, par. 27 (1)).

Déclarations de candidature permanente (*Loi électorale*, par. 27.2 (1))

La **Déclaration de candidature (F0400)** peut être déposée auprès du directeur général des élections à tout moment avant le déclenchement d'une élection. Une fois cette déclaration acceptée, le directeur général des élections remet au candidat ou à la candidate un **Certificat préalable de déclaration de candidature (F0402)** (*Loi électorale*, par. 27.2 (5)). Une fois le décret de convocation des électeurs émis, toute personne qui s'est portée candidate est réputée candidate dans la circonscription électorale visée et inscrite en vertu de la *Loi sur le financement des élections* (al. 13 (3) b)).

Élections générales prévues (à date fixe) (*Loi électorale*, al 9.1 (4) a))

Après l'émission du décret de convocation des électeurs, les candidats et candidates éventuels ne peuvent déposer leur **Déclaration de candidature (F0400)** qu'auprès du directeur ou de la directrice du scrutin de la circonscription électorale où ils souhaitent présenter leur candidature. La période de candidature commence le mercredi où le gouvernement annonce l'élection (le « jour de l'émission du décret de convocation des électeurs ») et se termine le jeudi de la semaine suivante à 14 h (heure locale). Les candidats et candidates éventuels doivent prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice du scrutin pour déposer leur **Déclaration de candidature (F0400)**. Une fois que le directeur ou la directrice du scrutin leur remet un **Certificat de déclaration de candidature (F0403)** (*Loi électorale*, par. 27.1 (6)), les candidats et candidates sont réputés inscrits en vertu de la *Loi sur le financement des élections* (al. 13 (3) b)). Le calendrier des élections générales à date fixe peut être consulté à l'adresse elections.on.ca/fr, sous Entités politiques > Renseignements à l'intention des candidats.

Élections partielles ou élections générales non planifiées (*Loi électorale*, al. 9.1 (4) b))

Dans le cadre d'une élection partielle ou d'une élection générale non planifiée, la période de candidature commence le mercredi où le gouvernement annonce l'élection (le « jour de l'émission du décret de convocation des électeurs ») et se termine deux semaines plus tard, le jeudi à 14 h (heure locale). Les candidats et candidates éventuels doivent prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice du scrutin pour déposer leur **Déclaration de candidature (F0400)**. Une fois que le directeur ou la directrice du scrutin leur remet un **Certificat de déclaration de candidature (F0403)** (*Loi électorale*, par. 27.1 (6)), les candidats et candidates sont réputés inscrits en vertu de la *Loi sur le financement des élections* (al. 13 (3) b)). Le calendrier des élections partielles et des élections générales non planifiées peut être consulté à l'adresse elections.on.ca/fr, sous Entités politiques > Renseignements à l'intention des candidats.

Remarque : En tant que candidat éventuel ou candidate éventuelle, vous pouvez également soumettre en toute sécurité une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement pour aider le bureau central d'Élections Ontario ou le directeur ou la directrice du scrutin à vérifier les renseignements figurant sur votre **Déclaration de candidature (F0400)**.

Cependant, il n'est pas obligatoire de soumettre une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

Responsabilités des candidats et candidates éventuels

Il incombe aux candidats et candidates éventuels de veiller à ce que leur **Déclaration de candidature (F0400)** soit complète et reçue dans les délais impartis (*Loi électorale*, par. 27.1 (3)).

Remplir la déclaration de candidature

Il incombe aux candidats et candidates éventuels de bien comprendre leurs droits et leurs responsabilités définis dans le **Guide à l'intention des candidats (F0405)**. Tous les documents concernant les candidats et candidates éventuels se trouvent à l'adresse elections.on.ca/fr, sous Entités politiques > Renseignements à l'intention des candidats.

Toutes les sections de la déclaration de candidature doivent être remplies, sans quoi celle-ci sera refusée. La **Déclaration de candidature (F0400)** comporte les sections obligatoires suivantes :

- Section 1 - Renseignements sur le candidat ou la candidate
- Section 2 - Nomination du directeur ou de la directrice des finances
- Section 3 - Nomination de l'auditeur ou de l'auditrice (s'il y a lieu)
- Section 4 - Lieu de conservation des dossiers
- Section 5 - Agents principaux
- Section 6 - Personnes autorisées à accepter des contributions
- Section 7 - Institutions financières et fondé(s) de signature
- Section 8 - Parrainage du candidat ou de la candidate
- Section 9 - Électeurs et électrices consentant à la candidature

Dépôt de la Déclaration de candidature (F0400)

Les candidats et candidates éventuels peuvent déposer leur **Déclaration de candidature (F0400)** par voie électronique, en personne ou par télécopieur. Dépôt d'une déclaration de candidature permanente auprès du bureau central d'Élections Ontario avant le début de l'élection :

par courriel : candidate@elections.on.ca

en personne :
Élections Ontario
26 Prince Andrew Place
Toronto (Ontario) M3C 2H4

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

par télécopieur : 1 866 714.2817

Dépôt de la **Déclaration de candidature (F0400)** auprès du directeur ou de la directrice du scrutin de la circonscription électorale visée le jour de l'émission du décret de convocation des électeurs ou après cette date :

- Les coordonnées du bureau électoral local seront affichées sur le site Web d'Élections Ontario à l'adresse elections.on.ca/fr dès l'émission du décret de convocation des électeurs.

Modification de la Déclaration de candidature (F0400)

Il est possible de modifier les renseignements suivants de la **Déclaration de candidature (F0400)** en remplissant le formulaire **Relevé des changements dans la déclaration de candidature (F0401)** accessible à l'adresse elections.on.ca/fr, sous Entités politiques > Renseignements à l'intention des candidats :

- Section 1 - Renseignements sur le candidat ou la candidate
- Section 2 - Nomination du directeur ou de la directrice des finances
- Section 3 - Nomination de l'auditeur ou de l'auditrice (s'il y a lieu)
- Section 4 - Lieu de conservation des dossiers
- Section 5 - Agents principaux
- Section 6 - Personnes autorisées à accepter des contributions
- Section 7 - Institutions financières et fondé(s) de signature
- Section 8 - Parrainage du candidat ou de la candidate
- Section 9 - Électeurs et électrices consentant à la candidature

Retrait de la candidature

Déclaration de candidature permanente déposée auprès du directeur général des élections :

- Les candidats et candidates éventuels peuvent retirer leur **Déclaration de candidature (F0400)** à tout moment avant de recevoir leur **Certificat de déclaration de candidature**. Ils doivent pour ce faire remettre une lettre de retrait portant leur signature au directeur général des élections.

Après réception du **Certificat de déclaration de candidature** :

- S'ils souhaitent retirer leur candidature, les candidats et candidates déclarés comme tels dans une circonscription électorale de l'Ontario doivent le signaler en remplissant le formulaire **Avis de retrait de la déclaration de candidature (F0404)** accessible à l'adresse elections.on.ca/fr, sous Entités politiques > Renseignements à l'intention des candidats.

Mise à disposition aux fins d'examen

La **Déclaration de candidature (F0400)** sera mise à la disposition du public aux fins d'examen au bureau du directeur ou de la directrice du scrutin au cours de la période électorale, ainsi qu'au Bureau du directeur général des élections pendant ses heures normales d'ouverture, pour une période d'une année après le renvoi du décret de convocation des électeurs (*Loi électorale*, art. 27.4).

Déclaration d'Élections Ontario sur la collecte de renseignements personnels

Élections Ontario (EO) s'engage à respecter votre vie privée et à protéger vos renseignements personnels conformément à sa [Politique de protection de la vie privée](#). Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont recueillis aux termes de la [Loi électorale](#), de la [Loi sur le financement des élections](#), de la [Loi de 2000 sur les normes d'emploi](#) et d'autres lois. Ces renseignements seront utilisés à des fins électorales et pourraient l'être dans le cadre de recherches sur les élections. Vos renseignements personnels pourraient être diffusés à l'interne, au sein d'EO, aux fins susmentionnées et seront détruits de manière sécuritaire un an après leur dernière utilisation ou plus tard, comme il est exigé par la loi. Les questions concernant la collecte des renseignements peuvent être adressées à priv@elections.on.ca.

Section 1 : Renseignements sur le candidat ou la candidate

Partie A : Renseignements personnels

Instructions : Remplissez la **partie A** en inscrivant votre nom légal au complet dans les champs « Prénom(s) » et « Nom de famille ». Votre nom ne doit être accompagné d'aucun titre ni profession, distinction, grade universitaire, crochet ou guillemet. Mentionnez votre adresse personnelle et votre adresse courriel.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Adresse personnelle :

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

Adresse courriel

Partie B : Coordonnées de communication et de livraison

Instructions : Remplissez la **partie B** en indiquant l'adresse où sera acceptée la remise ou la signification de documents, ainsi que les coordonnées où vous joindre en tant que candidat éventuel ou candidate éventuelle (*Loi électorale*, al. 27 (2) n)). Le cas échéant, veuillez indiquer l'adresse de votre site Web de campagne.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Adresse de livraison :

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

Coordonnées :

Tél. à domicile

Tél. cellulaire

Site Web

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Partie C : Renseignements sur la candidature

Instructions : Remplissez la **partie C** en indiquant le nom de la circonscription électorale de l'Ontario dans laquelle vous souhaitez présenter votre candidature. Vous n'avez pas à résider dans cette circonscription électorale pour y présenter votre candidature. Pour que votre appartenance à un parti politique inscrit figure sur le bulletin de vote, vous devez joindre une lettre de parrainage rédigée par le ou la chef de parti (un exemple est fourni à la **section 8** du présent document).

Circonscription électorale provinciale où vous souhaitez présenter votre candidature :

Vous désirez :

Être candidat éventuel ou candidate éventuelle d'un parti politique inscrit

Nom du parti politique inscrit qui parraine votre candidature
(parrainage obligatoire du ou de la chef du parti politique inscrit) :

OU

Être candidat indépendant ou candidate indépendante et voulez que la mention « Indépendant ou Indépendante » figure sur le bulletin de vote, en dessous de votre nom

Remarque : Si aucune case n'est cochée, le candidat ou la candidate n'aura « aucune affiliation » et rien n'apparaîtra sous son nom sur le bulletin de vote.

Veillez cocher l'une des cases suivantes afin de préciser si vous êtes candidat ou candidate à une élection partielle, à une élection générale non planifiée ou à une élection générale prévue.

Élection visée par la déclaration de candidature :

Élection partielle/élection générale non planifiée

Date

OU

Élection générale prévue

Date

Partie D : Déclaration

Instructions : Dans la **partie D**, vous devez lire et signer, en présence d'un témoin, la déclaration dans laquelle vous reconnaissez remplir les conditions requises pour vous porter candidat ou candidate. Vous devez également préciser la façon dont vous souhaitez que votre nom apparaisse sur le bulletin de vote. Avant de remplir cette partie de la **Déclaration de candidature (F0400)**, vous pouvez consulter la section **Mention du nom des candidats sur le bulletin de vote** dans le **Guide à l'intention des candidats (F0405)**, car les modalités relatives aux noms figurant sur le bulletin de vote sont assujetties à des restrictions. Un bulletin de vote ne peut mentionner aucun titre ni distinction, grade universitaire ou autre décoration.

Je soussigné/soussignée déclare par la présente que :

- j'ai au moins 18 ans et la citoyenneté canadienne, j'ai résidé en Ontario au cours des six mois précédant le jour du scrutin et je ne fais l'objet d'aucune incapacité aux termes de la *Loi électorale* ou d'une autre loi
- je consens à être candidat ou candidate à la prochaine élection dans la circonscription électorale provinciale indiquée à la page 7
- j'ai indiqué l'adresse et le numéro de téléphone où l'on peut me joindre et m'envoyer les documents requis par la *Loi électorale* (al. 27 (1) n))
- sous réserve des dispositions de l'article 34 de la *Loi électorale*, je souhaite que mon nom soit inscrit sur le bulletin de vote de la façon suivante :

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Nom du candidat ou de la candidate tel qu'il figurera sur le bulletin de vote

Prénom

Nom de famille

X

Nom du ou de la témoin

X

Signature de la personne qui se porte candidate

Signature du ou de la témoin

Date

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Je soussigné/soussignée déclare par la présente avoir bien reçu et accepter la déclaration de candidature de la personne susmentionnée à titre de candidat ou candidate à la prochaine élection.

X

Signature du directeur ou de la directrice du scrutin ou du membre du personnel électoral

Date

Heure

Déclaration de candidature acceptée par le directeur général des élections

Déclaration de candidature certifiée par le directeur ou la directrice du scrutin

Un certificat doit être délivré lorsqu'une déclaration de candidature est acceptée.

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Nom de famille usuel

Remplissez cette section uniquement si vous souhaitez faire figurer sur le bulletin de vote le nom de famille que vous utilisez habituellement plutôt que votre nom de famille légal. Vous pouvez consulter la section **Mention du nom des candidats sur le bulletin de vote** dans le **Guide à l'intention des candidats (F0405)**.

En tant que candidat susmentionné ou candidate susmentionnée,

je joins le document suivant : _____
pour prouver mon nom de famille usuel.

OU

je n'ai pas de preuve de mon nom de famille usuel et je fournis ci-dessous la signature de trois électeurs ou électrices pour confirmer mon nom de famille usuel.

Déclaration de confirmation : Je soussigné/soussignée, électeur ou électrice de la circonscription électorale de/d'

_____ confirme par la présente le nom de famille usuel du candidat ou de la candidate.

A qualité d'électeur ou d'électrice quiconque aura au moins 18 ans le jour du scrutin, a la citoyenneté canadienne et réside dans la circonscription électorale où vous souhaitez présenter votre candidature.

				(Réservé à l'interne)
N°	Nom de l'électeur ou de l'électrice (en lettres moulées)	Adresse complète (y compris le code postal)	Signature de l'électeur ou de l'électrice	Confirmation (paraphe)
1				
2				
3				

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 2 : Nomination du directeur ou de la directrice des finances

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom et les coordonnées de la personne que vous nommez directeur ou directrice des finances. Élections Ontario utilisera ces renseignements pour communiquer avec cette personne avant et après l'élection. Veuillez donc à fournir des coordonnées qui seront valides même après la fin de la campagne électorale.

Le directeur ou la directrice des finances doit signer et dater cette page en guise de consentement à sa nomination.

Il ne peut pas s'agir du candidat ou de la candidate ni de l'auditeur ou de l'auditrice.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Coordonnées du directeur ou de la directrice des finances :

Prénom

Nom de famille

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

J'accepte ma nomination de directeur ou de directrice des finances de la personne susmentionnée. Je connais les devoirs et les responsabilités de ce poste en vertu de la *Loi sur le financement des élections* et de l'alinéa 27 (2) l) de la *Loi électorale*.

X

Signature du directeur ou de la directrice des finances

Date

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 3 : Coordonnées de l'auditeur ou de l'auditrice (s'il y a lieu)

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom et les coordonnées de la personne désignée à titre d'auditeur ou d'auditrice

L'auditeur ou l'auditrice doit être titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'expertise comptable*.

Conformément à la *Loi sur le financement des élections* (par. 37.7 (3) et 40 (3)), les personnes suivantes ne peuvent pas agir en qualité d'auditeur ou d'auditrice :

- les directeurs ou directrices du scrutin, les scrutateurs et scrutatrices et les secrétaires du scrutin;
- les candidats et candidates à une élection et les candidats et candidates à la direction d'un parti;
- les directeurs et directrices des finances d'un candidat ou d'une candidate à une élection et d'un candidat ou d'une candidate à la direction d'un parti;
- les directeurs et directrices des finances d'un parti inscrit ou d'une association de circonscription inscrite;

Les candidats et candidates doivent nommer un auditeur ou une auditrice dans les 30 jours suivant la réception de contributions d'au moins 10 000,00 dollars ou l'engagement de dépenses d'au moins 10 000,00 dollars à l'égard d'une élection. (Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Coordonnées de l'auditeur ou de l'auditrice :

Prénom

Nom de famille

Nom du cabinet

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Personne-ressource (s'il s'agit d'une autre personne que celle mentionnée ci-dessus)

Prénom

Nom de famille

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 4 : Lieu de conservation des dossiers

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom de la personne chargée de la conservation des dossiers financiers et l'adresse en Ontario où ils sont conservés.

(Cochez l'une des options ci-dessous, le cas échéant.)

Désigner l'adresse du directeur ou de la directrice des finances comme lieu de conservation des dossiers.

Désigner l'adresse du candidat ou de la candidate comme lieu de conservation des dossiers.

La section suivante est facultative si vous avez coché l'une des cases ci-dessus et qu'aucune autre personne n'est désignée.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Lieu de conservation des dossiers :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 5 : Agents principaux

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom et les coordonnées de la ou des personnes désignées comme agents principaux.

(Cochez l'une des options ci-dessous, le cas échéant.)

Désigner le directeur ou la directrice des finances comme agent principal.

La section suivante est facultative si vous avez coché la case ci-dessus et qu'aucune autre personne n'est désignée.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Agent principal ou agente principale :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Agent principal ou agente principale :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 6 : Personnes autorisées à accepter des contributions

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter des contributions et à faire des dépôts. Il ne peut pas s'agir du candidat ou de la candidate.

(Cochez l'une des options ci-dessous, le cas échéant.)

Désigner le directeur ou la directrice des finances comme personne autorisée à accepter des contributions.

La section suivante est facultative si vous avez coché la case ci-dessus et qu'aucune autre personne n'est désignée.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Personne autorisée à accepter des contributions :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Personne autorisée à accepter des contributions :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Section 7 : Institution(s) financière(s) et fondé(s) de signature

Instructions : Remplissez cette section en indiquant le nom et l'adresse de chaque institution financière où le candidat ou la candidate détient un compte ou compte ouvrir un compte dans le cadre de sa campagne, ainsi que les coordonnées du, de la ou des fondés de signature pour chaque compte.

Nom de l'institution

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

Fondés de signature pour le compte :

(Cochez l'une des options ci-dessous, le cas échéant.)

Désigner le directeur ou la directrice des finances comme fondé/fondée de signature de ce compte.

Désigner le candidat ou la candidate comme fondé/fondée de signature de ce compte.

La section suivante est facultative si vous avez coché l'une des cases ci-dessus et qu'aucune autre personne n'est désignée.

(Prière d'écrire en lettres moulées ou dactylographiées)

Nom du fondé ou de la fondée de signature :

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Nom du fondé ou de la fondée de signature:

Prénom

Nom de famille

Fonction

Numéro

Nom de la rue

N° d'unité

Ville ou municipalité

Code postal

N° de téléphone

Autre n° de téléphone

Télécopieur

Adresse courriel

Section 8 : Parrainage du candidat ou de la candidate

Remarque : Les candidats et candidates indépendants n'ont pas besoin d'être parrainés.

Instructions : La **Déclaration de candidature (F0400)** des candidats et candidates éventuels qui sont parrainés par un parti politique inscrit et qui souhaitent que le nom de ce parti figure sur le bulletin de vote DOIT être accompagnée d'une lettre de parrainage signée par le ou la chef du parti politique inscrit (*Loi électorale*, al. 27 (2) h)). Cette lettre doit mentionner le nom du candidat ou de la candidate, le parti politique inscrit et la circonscription électorale où le candidat éventuel ou la candidate éventuelle présente sa candidature.

Le parti politique inscrit figurant sur la lettre de parrainage doit correspondre exactement à celui indiqué à la **Section 1 - Partie C « Renseignements sur la candidature »** de la **Déclaration de candidature (F0400)**.

Déclaration de candidature



Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Circonscription électorale provinciale :

Déclaration des électeurs et des électrices : Je soussigné/soussignée, électeur ou électrice de la circonscription électorale indiquée ci-dessus (*Loi électorale*, al. 27 (2) g)), présente la personne susmentionnée à titre de candidat ou de candidate à la prochaine élection dans cette circonscription électorale provinciale.

A qualité d'électeur ou d'électrice quiconque aura au moins 18 ans le jour du scrutin, a la citoyenneté canadienne et réside dans la circonscription électorale où vous souhaitez présenter votre candidature.

(Réservé à l'interne)

N°	Nom de l'électeur ou de l'électrice (en lettres moulées)	Adresse complète (y compris le code postal)	Signature de l'électeur ou de l'électrice	Confirmation (paraphe)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Témoin des signatures :

Prénom :

Nom de famille :



Signature du ou de la témoin

Date

Déclaration de candidature



Nom du candidat ou de la candidate :

Prénom

Deuxième prénom

Nom de famille

Circonscription électorale provinciale :

Déclaration des électeurs et des électrices : Je soussigné/soussignée, électeur ou électrice de la circonscription électorale indiquée ci-dessus (*Loi électorale*, al. 27 (2) g)), présente la personne susmentionnée à titre de candidat ou de candidate à la prochaine élection dans cette circonscription électorale provinciale.

A qualité d'électeur ou d'électrice quiconque aura au moins 18 ans le jour du scrutin, a la citoyenneté canadienne et réside dans la circonscription électorale

(Réservé à l'interne)

N°	Nom de l'électeur ou de l'électrice (en lettres moulées)	Adresse complète (y compris le code postal)	Signature de l'électeur ou de l'électrice	Confirmation (paraphe)
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

Témoin des signatures :

Prénom :

Nom de famille :



Signature du ou de la témoin

Date